

Capture des données personnelles et rationalité instrumentale. Le devenir des subjectivités à l'ère hypermoderne

Contribution pour le colloque CREIS-TERMINAL (3 et 4 avril 2014, Nantes)

Version du 18 mars 2014

Par **Pierre-Antoine Chardel**¹

Alors que nombre de discours qui entourent l'expansion des technologies numériques insistent sur le fait que nous serions désormais entrés dans l'ère de la flexibilité et de la réciprocité, la sphère de l'agir se voit de plus en plus tributaire d'une économie des affects qui encadre le développement des subjectivités. Les individus se trouvent insérés dans des flux d'injonctions contradictoires : d'un côté, ils font l'expérience d'une certaine ouverture informationnelle et cognitive, de l'autre, ils subissent des formes inédites de capture et d'identification. Cela, quelle que soit la force qui est censée s'exprimer dans les logiques télé-communicationnelles, au travers d'Internet et de la blogosphère. Ce n'est pas la fluidification de la parole, ou encore moins son accélération, qui prouve sa capacité de s'affranchir des codes qui régissent l'organisation de la société où le marketing devient, selon les termes de Gilles Deleuze, un puissant « instrument du contrôle social »². Les potentialités de l'activité humaine à l'ère hypermoderne justifient pour cette raison une évaluation scrupuleuse des innovations technologiques en fonction de leur inscription dans nos environnements sociaux et politiques. Ce n'est pas seulement une responsabilité de type juridique qui doit à ce niveau être engagée, mais une responsabilité éthique qui repose sur le développement d'une attention spécifique à l'égard de nos modes de coexistence. De telles dynamiques de délibération au sujet de choix technologiques sont pourtant loin d'être répandues, alors même que nombre d'entre eux ont des conséquences majeures d'un point de vue éthico-politique. Le développement sans précédent de dispositifs qui donnent la possibilité de capturer les traces que nous laissons au gré de nos déplacements et de nos activités numériques est à cet égard particulièrement emblématique. Comment interpréter un tel phénomène d'un point de vue socio-philosophique ? Que nous révèle-t-il des

¹ Professeur de philosophie sociale et d'éthique, responsable de l'équipe de recherche « Ethique, Technologies, Organisations, Société » (ETOS) à Télécom Ecole de Management, directeur adjoint du Laboratoire Sens et Compréhension du Monde Contemporain (LASCO), Université Paris Descartes / Institut Mines-Télécom, et co-fondateur de la chaire Valeurs et Politiques des Informations Personnelles : <http://cvpip.wp.mines-telecom.fr/>

² Gilles Deleuze, *Pourparlers*, Paris, Editions du Minuit, 1990, p. 238.

rapports intersubjectifs et du sens que nous conférons au vivre-ensemble ?

1) Politique des traces et réseaux de surveillance :

Nous savons que les traces de nos échanges dématérialisés peuvent être à tout moment capturées mais nous ignorons le plus souvent par qui et dans quelles conditions. Le propre de l'ère hypermoderne est, comme l'écrit Gérard Wajcman, de rendre possible une capture permanente de nos activités : « Jadis, le pouvoir impliquait d'être maître du regard, mais le pouvoir du regard tenait à ce que sa puissance ne s'exerçait que caché. 'Voir sans être vu' était un attribut de la puissance de Dieu ou du gardien de prison panoptique selon Jeremy Bentham. Aujourd'hui, le regard du maître n'est plus caché mais dévoilé. Son œil est partout, et partout visible. C'est en cela que je tiens que l'hypermodernité est l'instauration d'une civilisation du regard »³. Les révélations en juin et juillet 2013 concernant l'accord permettant à la National Security Agency (NSA) américaine d'accéder directement aux serveurs de neufs géants de l'Internet (courriers électroniques, chats vidéo et audio, photos, transferts de fichiers) ont mis au jour des logiques qui étaient jusqu'alors restées implicites, à savoir l'élargissement du champ du renseignement en « accroissant l'intrusion dans l'intimité de chacun, en faisant admettre un troc entre protection et réduction de la confidentialité de la vie privée »⁴. Plus généralement, on assiste depuis plusieurs années à une inflexion des modalités de la surveillance qui s'effectue dans un espace réticulé où la norme de sécurité se substitue de plus en plus à la norme de liberté, établissant une exceptionnalité permanente, cela en particulier depuis les attentats du 11 septembre 2001. En France, la loi de programmation militaire ne fait qu'accentuer un tel phénomène. Cette loi, promulguée par le Président de la République le 18 décembre 2013, permettra à l'État d'accéder aux données informatiques des citoyens sans demander l'avis d'un juge. Nos activités en ligne (recherches sur Google, nos e-mails, nos achats, etc.) pourront de la sorte être légalement surveillées. Cette loi n'est pas seulement inquiétante d'un point de vue politique, puisqu'elle confirme la détérioration d'un droit à l'opacité, mais elle compromet également un équilibre social basé sur le respect de valeurs qui ont forgé à travers le temps les démocraties modernes⁵. Parmi celles-ci, le droit au secret comme le souci de préserver

³ Gérard Wajcman, *L'œil absolu*, Paris, Editions Denoël, 2010, p. 16.

⁴ Laurent Bloch, François Géré, Kave Salamatian, Hervé Schauer et Michel Volle, « Les raisons d'un acharnement », *Libération*, mardi 2 juillet 2013, p. 20.

⁵ Nous avons commencé à évoquer ces questions dans une tribune parue le 23 janvier 2014 dans *Le plus du Nouvel Observateur* « L'Etat peut surveiller vos données privées. Il faut saisir le Conseil Constitutionnel » : <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/1134707-maintenant-l-etat-peut-surveiller-vos-donnees-privées-il->

un minimum de confiance dans nos échanges les plus quotidiens sont éthiquement de premier ordre. La confiance est en effet ce qui garantit la liberté d'agir. Elle est indispensable dans nos interactions avec autrui dans la mesure où elle garantit un minimum de spontanéité dans ces interactions. L'adoption d'une telle loi nous rappelle surtout par les questions qu'elle pose d'un point de vue ontologique que l'expansion du numérique devrait donner naissance à un nouveau principe de responsabilité. Car la question de la protection des informations personnelles renvoie aux droits des personnes et à leur liberté d'expression. La démocratie se définit avant tout par la possibilité de tout dire, ou comme l'exprimait Jacques Derrida, de ne pas dire, en gardant le secret. Et lorsqu'un Etat « ne respecte pas le droit au secret, il devient menaçant : violence policière, inquisition, totalitarisme. Je tiens le droit au secret pour un droit éthique et politique »⁶.

Dans une société hypermoderne qui s'avère de plus en plus dominée par le développement de technologies de surveillance susceptibles de faire de chaque citoyen une « bête d'aveux »⁷, nous sommes en droit de nous interroger sur la façon dont nous souhaitons collectivement organiser notre vivre-ensemble et nous inscrire dans nos environnements technologiques complexes. Elle concerne les valeurs auxquelles nous tenons et que nous souhaitons promouvoir pour organiser notre vie en commun. Cela est d'autant plus impérieux à une époque dominée par des dynamiques contradictoires : notre liberté de déplacement et d'interaction se conjugue avec des possibilités de capture des informations qui nous concernent à titre privé. La lutte contre le terrorisme est mise en avant dans la mise en place de tels dispositifs et du cadre législatif qui le sous-tend. Mais toute une économie des affects les accompagne. Comme l'a justement mis en évidence Zygmunt Bauman, les politiques sécuritaires qui se répandent dans les sociétés démocratiques reposent essentiellement sur une rhétorique émotionnelle ainsi que sur une gestion très spécifique des affects qui viennent neutraliser toute alternative critique⁸. Une conception

[faut-saisir-le-conseil-d-etat.html](#)

⁶ Jacques Derrida, « Du mot à la vie : un dialogue entre Jacques Derrida et Hélène Cixous », *Magazine littéraire*, avril 2004, p. 29.

⁷ Michel Foucault : « L'aveu de la vérité s'est inscrit au cœur des procédures d'individualisation par le pouvoir, nous sommes devenus une société singulièrement avouante. On avoue ses crimes, on avoue ses péchés, on avoue ses pensées et ses désirs, on avoue son passé et ses rêves, on avoue ses maladies et ses misères, on s'emploie avec la plus grande exactitude à dire ce qu'il y a de plus difficile à dire, on avoue en public et en privé, à ses parents, à ses éducateurs, à son médecin, à ceux qu'on aime, on se fait à soi-même – dans le plaisir et dans la peine – les aveux impossibles à tout autre, et dont on fait des livres; on avoue ou on est forcé d'avouer. L'homme en Occident est devenu une bête d'aveux [...] L'ironie du dispositif de l'aveu, c'est qu'il nous fait croire qu'il y va de notre libération », *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 79.

⁸ Zygmunt Bauman, *Le coût humain de la mondialisation*, traduit par Alexandre Abensour, Paris, Hachette, 1999.

du pouvoir s'exerce ainsi par le renforcement d'une conformité sociale où les intérêts de celles et ceux qui gouvernent apparaissent comme des données universelles, en générant les conditions d'acceptabilité de mesures politiques qui sont pourtant démocratiquement très ambiguës. De plus, on se rend compte que les logiques consuméristes qui dominent dans nos sociétés ne sont pas étrangères à l'assentiment qui accompagne le plus souvent les mesures en faveur de la sécurité des personnes, légitimant ainsi des mesures de surveillance généralisée. Bien souvent, si ces mesures sécuritaires sont amplement acceptées par l'opinion publique, c'est parce qu'elles répondent à un désir de satisfaction immédiate à l'heure où les citoyens les plus privilégiés des grandes métropoles n'ont pas seulement besoin d'être différenciés et isolés, mais où il leur faut également être protégés⁹. Les nouvelles peurs qui animent de telles dynamiques d'immunisation ont ceci de singulier qu'elles ne concernent plus l'étrangeté en tant que telle mais concernent l'autre avec qui l'on partage un même lieu, un même quotidien, une même condition sociale et économique. Ces peurs contemporaines prennent le plus souvent pour objet un ennemi intérieur et s'en tiennent au cadre étroit de la proximité. Elles ont pour caractéristique de ne pas engendrer directement une inquiétude quant au sort de la cité en tant que telle, conçue comme une propriété collective et une garantie de sécurité individuelle, mais elles conduisent à isoler et à fortifier des espaces qui se voient redéfinis à l'intérieur de la cité elle-même. L'ère de la déterritorialisation mondialisée devient inséparable d'une délimitation de plus en plus stricte du territoire et d'une volonté de maîtrise des flux. Ce qui transparaît sociologiquement dans une telle dynamique, c'est l'apparition d'un sentiment d'effroi qui conduit à accentuer la sécurisation des espaces privés et publics, en particulier dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Cependant, une telle lutte – qui se répercute dans une acceptation sociale massive de la surveillance numérique – ne doit pas masquer le risque de voir les critères de dangerosité s'étendre au point de devenir arbitraires et flous. Quels critères guideront l'extension de la surveillance ? A partir de quels principes seront-ils forgés ? A partir de quand deviendra-t-on suspect ?

La relative passivité de l'opinion publique vis-à-vis de ces questions n'est pas déliée d'un contexte économique spécifique. En effet, parallèlement aux politiques de sécurité nationale, un rapport essentiellement consumériste au progrès technologique rend les usagers trop peu conscients des logiques d'instrumentalisation qui se répandent dans la

⁹ *Ibid.*, p. 35. Nous nous permettons également de renvoyer à Pierre-Antoine Chardel, *Zygmunt Bauman. Les illusions perdues de la modernité*, Paris, CNRS Editions, 2013, p. 117 – 150.

société numérique. La sensibilisation et l'éducation relatives à ce type de risque demeurent encore très pauvres, voire inexistantes. Or, plutôt que de laisser cette tendance l'emporter en risquant d'affecter les bases de nos écosystèmes psychiques et sociaux, dont la confiance est une composante essentielle, il importe tant à l'échelle française qu'européenne de réfléchir aux conditions d'une appropriation plus grande de nos environnements technologiques, en ayant le souci de préserver l'attachement aux principes de liberté, d'autonomie et de responsabilité. Cependant, une telle exigence éthique, que la France et l'Union européenne devraient être en mesure de porter, ne pourra avoir un sens que si nous nous donnons pour tâche de réfléchir aux contextes sociologiques qui orientent nos pratiques technologiques. Il nous faut nous interroger sur la façon dont nous pourrions à terme sensibiliser les usagers à la problématique des informations personnelles à l'heure où domine une certaine prévalence de la visibilité¹⁰. Il convient pour ces raisons de nous pencher autant sur la question de l'appropriation des systèmes technologiques eux-mêmes que sur les imaginaires sociaux et les représentations qui sous-tendent leurs usages en tenant compte du pluralisme qui les caractérise. Car il est difficile d'aborder de manière globale la problématique de la capture des données personnelles, comme si nous étions capables de nous entendre universellement sur les conséquences éthiques des technologies numériques qui accentuent la transparence de tous nos faits et gestes. En effet, chacun ne réagit pas de la même façon aux problématiques de surveillance. Comme l'a bien montré l'anthropologue Edward T. Hall, chaque culture a sa manière de concevoir les conditions de l'échange et les frontières de l'intimité : il n'y a pas un rapport univoque à la sphère du propre mais une infinité de manières d'être avec soi¹¹. La perception que nous avons du respect de la sphère subjective est profondément hétérogène et impose pour cette raison des évaluations propres à chaque société, à chaque culture, en tenant compte du pluralisme des valeurs. Une possibilité de la démocratie elle-même est ici en jeu, possibilité qui se trouve limitée par la pauvreté des débats qui sont ouverts aujourd'hui, essentiellement à l'échelle micro-politique. Globalement, la capture des données par les Etats est acceptée, non seulement en raison de motifs politiques, mais également en raison de stratégies économiques massives. Parallèlement aux logiques de surveillance généralisée à l'ensemble des citoyens, toute une économie des données personnelles (le *data mining*) se développe en ayant des incidences ontologiques et éthiques de taille. C'est ce que nous

¹⁰ Cf. Nicole Aubert & Claudine Haroche (sous la direction de), *Les tyrannies de la visibilité. Etre visible pour exister ?*, Toulouse, Erès, 2011.

¹¹ Cf. Edward T Hall, *La dimension cachée*, Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Amélie Petita. Postface de Françoise Choay, Paris, Editions du Seuil, 1971.

allons nous donner pour tâche de montrer au cours de notre deuxième partie.

2) Idéologie de la capture et fétichisme de la forme :

Dans le déploiement d'un dispositif économique tel que le *data mining*, les subjectivités sont assimilées à leurs traces et à la constance fantasmée de leurs goûts, de leurs désirs ou de leurs aspirations, qu'elles sont censées révéler : « On dessine le tableau de nos comportements (...). On pourra ainsi dessiner mon profil et me stocker dans diverses bases de données adéquates chargées de prévenir mes désirs »¹². Les logiques industrielles qui se répandent en faveur de l'exploitation des données personnelles sont d'une ampleur considérable. Dans le seul Etat du Massachusetts par exemple, plus de cent entreprises se disputent le droit de collecter et d'analyser pour leurs clients des milliards d'informations¹³. Ces logiques renvoient à une rationalité instrumentale qui repose sur l'ambition de définir les moyens les plus efficaces pour parvenir à une fin donnée. L'objectif étant, dans le cas de l'analyse de données, non seulement de prévoir des comportements, mais aussi d'anticiper des désirs. Il ne s'agit pas en effet uniquement de chercher à établir le profil d'un individu à un instant T. Il s'agit, par des solutions techniques et analytiques de plus en plus sophistiquées, de proposer une vue d'ensemble de l'expérience du consommateur : « Avec des données plus intelligentes, il devient possible de 'faire parler' les informations sous toutes leurs formes – structurées ou non, textuelles et multimédias. C'est ainsi que les chemins de fer néerlandais peuvent évaluer 56 000 variables (couvrant notamment le matériel roulant, les prévisions météorologiques et la demande des voyageurs) pour organiser et planifier plus de 5000 trains par jour : aux gains d'efficacité de 6% s'ajoutent quelque 20 millions d'euros d'économies annuelles »¹⁴. Ce type de pratique qui constitue la base d'un marketing qui se veut de plus en plus ciblé, soulève bien évidemment des questions d'éthique relatives au respect de la vie privée. S'appuyer sur l'analyse de données pour décider si une personne est qualifiée (ou non) pour réaliser tel ou tel achat ou pour obtenir telle ou telle ligne de crédit peut compromettre notoirement le champ d'action des subjectivités. Car les critères d'identification peuvent être définis de manière très arbitraire. A quel moment doit-on remonter dans la vie d'un individu pour garantir par exemple tel ou tel niveau de qualification ? A quelle échelle temporelle doit-on se tenir ?

¹² Gérard Wajcman, *L'œil absolu, op. cit.*, p. 193.

¹³ Cf. Philippe Boulet-Gercourt, « Vos données valent de l'or », *Le Nouvel Observateur*, 9 février 2012, N° 2466, p. 58 – 60.

¹⁴ Sources IBM. URL : www.ibm.com/marketing/fr

Est-ce que surtout l'amplitude de la visualisation des données permise par la numérisation ne compromet pas le fait même du devenir ?

Ces questions se posent dans la mesure où, comme le soutient Antoinette Rouvroy, une condition nécessaire à l'épanouissement de l'autonomie individuelle est, pour chacun, la possibilité d'envisager son existence non pas comme la confirmation de ses propres traces, mais comme la possibilité de changer de cap, et d'explorer de nouvelles manière d'être : « C'est bien ce 'droit à une seconde chance', la possibilité de recommencer à zéro (que consacre déjà le droit à l'oubli lorsqu'il impose par exemple l'effacement des mentions de condamnations pénales, après un certain temps, du casier judiciaire) qu'il importe de restaurer et de préserver, non seulement pour des personnes, ayant purgé une peine criminelle, mais pour l'ensemble de la population dès lors qu'augmente la capacité de mémoire digitale »¹⁵. Cela à plus forte raison dans une époque où l'information personnelle digitalisée est fortement valorisée, elle se voit perçue comme une ressource fondamentale au même titre que l'énergie ou qu'un bien marchand. Elle doit sa valeur « au privilège définitionnel et prédictif des identités, comportements, préférences et risques individuels qui lui est systématiquement attribué (plutôt qu'aux variables structurelles ou contextuelles socio-économiques et environnementales) »¹⁶. Or les logiques d'analyse en continu de données laissent présager un risque de confusion entre les informations qui sont laissées au gré de nos navigations sur la toile (ou de nos transactions en ligne) et ce que nous sommes *ontologiquement*, c'est-à-dire par l'invention permanente de nous-mêmes. Car c'est le changement qui nous définit en tant qu'individu. Comme le soulignait à ce propos Henri Bergson, non seulement le « corps change de forme à tout instant », mais il en va de même pour l'esprit : « il n'y a pas de forme, puisque la forme est de l'immobile et que la réalité est mouvement. Ce qui est réel, c'est le changement continu de forme : *la forme n'est qu'un instantané pris sur une transition*. Donc, ici encore, notre perception s'arrange pour solidifier en images discontinues la continuité fluide du réel. Quand les images successives ne diffèrent pas trop les unes des autres, nous les considérons toutes comme l'accroissement ou la diminution d'une seule image moyenne ou comme la déformation de cette image dans des sens différents. Et c'est à cette image moyenne que nous pensons quand nous parlons de l'essence d'une chose ou de la chose elle-même»¹⁷. Or si l'on tient

¹⁵ Antoinette Rouvroy, « Réinventer l'art d'oublier et de se faire oublier dans la société de l'information », in S. Laourt (dir), *La sécurité de l'individu numérisé*, Préface de Claude Kirchner, postface d'Isabelle de Lambertia, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 252.

¹⁶ *Ibid.*, p. 254.

¹⁷ Henri Bergson, *L'évolution créatrice*, Editions Rombaldi, 1971, p. 285.

compte d'une telle imprévisibilité qui définit l'être de l'homme, à quoi correspond l'ambition de vouloir capturer des données personnelles en ayant la prétention de prédire nos désirs de consommation en fonction des actions présentes et passées? Ne traduit-elle pas purement et simplement une idéologie de la capture ainsi qu'un certain fétichisme de la forme ?

Un problème épistémologique d'envergure nous semble à ce niveau se poser. Cela, dans la mesure où l'analyse de données semble emprunter ses modèles davantage aux sciences positives (aux sciences de la nature) qu'aux sciences de l'homme. Ainsi, par exemple, quand le groupe pétrolier espagnol Repsol recourt à l'analyse prédictive pour traiter des données sismiques, en ayant l'ambition d'optimiser ainsi « les résultats de ses campagnes de prospection »¹⁸, il analyse des faits proprement physiques. Les faits humains sont-ils analysables de la même façon ? Et quelles sont les conséquences éthiques d'une telle assimilation ? Henri Bergson peut ici encore nous servir de guide. Pour lui, une prévision qui consiste à projeter dans l'avenir ce qui a été perçu dans le passé est un non-sens dans la mesure où les moments de notre vie, « dont nous sommes les artisans », sont toujours une création : « exister consiste à changer, changer à se mûrir, se mûrir à se créer indéfiniment soi-même »¹⁹. Sur quelles bases par conséquent peut-on entreprendre de comprendre scientifiquement des faits humains ? Une réponse à cette question, amplement débattue dans le champ de la théorie de la connaissance en sciences humaines et sociales, se trouve sous la plume de Wilhelm Dilthey. Ce dernier montrait que toute science de l'esprit (ou science de l'homme) présuppose la capacité de se transposer dans la vie psychique d'autrui. Dans la connaissance naturelle, l'homme n'atteint que des phénomènes distincts de lui dont la choséité fondamentale lui échappe. Dans l'ordre humain au contraire, aussi étranger que soit l'autre homme, il n'est jamais de l'ordre de l'inconnaissable. Une différence de statut entre une chose naturelle et l'esprit détermine par conséquent une différence de statut entre comprendre et expliquer: « Nous expliquons la nature, nous comprenons la vie psychique »²⁰. L'homme n'est en ce sens jamais radicalement un étranger pour l'homme dans la mesure où il donne des signes de sa propre existence. Comprendre des signes, se donner pour tâche de les interpréter, c'est donc comprendre l'homme et les diverses couches de sens qui se donnent à l'interprète. L'étude des expressions de la vie de l'esprit exige une

¹⁸ Sources IBM. URL : www.ibm.com/marketing/fr

¹⁹ Henri Bergson, *L'évolution créatrice*, op. cit., p. 46.

²⁰ Wilhelm Dilthey, *Le monde de l'esprit*, « Idées concernant une psychologie descriptive et analytique » (1894), Traduit par M. Rémy, Paris, Aubier, 1947, p. 150.

méthode appropriée que constitue l'entrelacement de la compréhension et de l'interprétation, qui revient en somme à se tenir à l'écoute de la complexité du fait humain. Sa compréhension n'est pas une explication, elle est pour cela irréductible à toute volonté de modélisation.

Depuis ces dernières années, Antoinette Rouvroy et Thomas Berns insistent dans leurs travaux sur la nécessité de dénoncer les cadres d'analyse prédictifs qui tendent à prospérer dans les sociétés numériques²¹. Or faire entendre la voix de ce qui n'est pas quantifiable constitue un défi éthique et politique de premier ordre pour le devenir des subjectivités. Ménager aux individus la possibilité de créer un « dehors », un espace non identique au « réel » statistiquement enregistré²², donner aux individus les moyens de se penser comme des subjectivités autonomes et créatives sont autant de manières de rappeler que l'expérience de l'agir repose sur une certaine capacité d'assumer des lignes de fuite, ainsi que des changements de cap. Ceci tant sur le plan normatif qu'existential. Il n'y a pas d'engagements possibles sans un minimum de décentrement. Or, comme le montrent Antoinette Rouvroy et Thomas Berns, l'usage de plus en plus systématique du profilage répond à un glissement stratégique dans la gestion de l'incertitude. Une « nouvelle forme de gouvernementalité » se mettrait ainsi en place : « La gouvernementalité statistique s'intéresse (...) à quelque chose de relativement abstrait, et somme toute fantomatique : la prédiction et surtout la préemption des comportements »²³. Il est question de définir des profils à risque (économique, financier etc.) en fonction d'un possible prédit et non réel. Il en ressort non seulement une nouvelle conception du pouvoir (qui repose sur la prédiction et sa quantification), mais également un risque de porter atteinte aux conditions de l'agir moral lui-même.

En effet, si un comportement moral renvoie à un ensemble de règles et de principes, il ne peut être entièrement défini par un cadre normatif préalable. Le propre de l'éthique est de nous confronter à un tel paradoxe. Car si nous savons ce que nous devons faire, nous ne prenons pas de décision, mais nous nous contentons d'appliquer un savoir, ou un programme. Pour qu'il y ait une prise de décision morale, comme l'exprimait à ce propos Jacques Derrida, il faut que nous ne sachions pas quoi faire : « C'est au moment du je ne

²¹ Antoinette Rouvroy et Thomas Berns, « Le nouveau pouvoir statistique », *Multitudes*, 1/ 2010 (n°40), p. 88 – 103. URL : <http://www.cairn.info/revue-multitudes-2010-1-page-88.htm>

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

sais pas quelle est la bonne règle que la question éthique se pose »²⁴. Le fait de prendre parti ou d'assumer un cas de conscience doit nous engager subjectivement en nous confrontant à une certaine indécidabilité, et à de l'inconnu. Alain Badiou exprime également bien cette expérience : « Les événements sont des singularités irréductibles, des 'hors-la-loi' des situations. Les processus fidèles de vérité sont des ruptures immanentes à chaque fois entièrement inventées. Les sujets, qui sont des occurrences *locales* du processus de vérité (des 'points' de vérité) sont des inductions particulières et incomparables »²⁵. On comprend par là qu'un acte qui impliquerait une forme de responsabilité éthique ne serait être réductible à une série d'informations que l'on pourrait déduire du passé, ou de ses traces.

3) Exténuation de la parole et risque d'aliénation :

Par le rappel de ce qui définit un acte moral se trouve affirmée à la fois une certaine conception de l'événement et des subjectivités. Car seules des subjectivités créatives, se pensant en devenir, peuvent faire face à des événements singuliers. Or dans l'univers de prédiction statistique, le risque est de confondre le réel et sa représentation formelle. Les traces numériques constituent principalement une mise en forme – une *information* – qui devient l'enjeu d'un certain fétichisme. Nous empruntons ce terme à Marx. Ce dernier décrivait dans le premier livre du *Capital* (« IV. Le caractère fétiche de la marchandise et son secret »), la façon dont la forme acquise et fixe du monde des marchandises, leur « forme argent », au lieu de révéler les caractères sociaux des travaux privés et les rapports sociaux des producteurs, ne fait que « les voiler »²⁶. La forme neutralise le jeu des contradictions et des réalités sociales, ainsi que la complexité de la relation établie entre les subjectivités et les objets conçus. Or est-ce que l'information telle qu'elle se répand dans l'univers des réseaux et au travers des données personnelles n'est pas caractérisée par un risque paradoxal de voilement ? Est-ce que l'expansion de technologies qui rendent possible des ciblage de plus en plus précis des comportements individuels et collectifs n'a pas pour conséquence de fragiliser la quintessence des rapports sociaux ?

²⁴ Jacques Derrida, « Entretien », *L'Humanité*, 28 janvier 2004. Voir également Jacques Derrida, *Voyous*, Paris, Galilée, 2003, p.123.

²⁵ Alain Badiou, *L'éthique. Essai sur la conscience du mal*, Paris, Hatier, 1993, p. 40.

²⁶ Karl Marx, *Le Capital*, Livre I, édition établie et annotée par Maximilien Rubel, Paris, Gallimard, 2008, p. 159.

L'ensemble des dispositifs qui permettent un profilage toujours plus circonscrit de nos activités ont pour caractéristique d'intégrer dans leur technicité l'acte de signifier. Les puces RFID sont à cet égard emblématiques puisqu'elles font signe pour nous (en envoyant un signal), à distance, sans que nous ayons à nous manifester par la parole. De nombreux développements industriels vont aujourd'hui dans ce sens. La société *Applied Digital Solutions*, par exemple, propose des radio-marqueurs sous-cutanés (dénommées *VeriChip*) destinés à des humains, présentés comme étant « une solution pour identifier les fraudes, assurer l'accès protégé à des sites confidentiels, le stockage des données médicales et aussi comme un moyen de résoudre rapidement des enlèvements de personnalités importantes »²⁷. En France, le développement des puces RFID sur les personnes est encore très encadré, par la CNIL notamment. Il n'en demeure pas moins que tout un registre de légitimation concernant de telles innovations tend à s'épanouir, en se diffusant peu à peu dans le corps social. Des situations à risque ou la valorisation d'un certain confort sont la plupart du temps avancées dans la promotion de ces dispositifs d'identification à distance. Or c'est le passage (sans questionnement) d'un niveau ergonomique – valorisant « le confort de l'immédiateté »²⁸ – à un niveau politique qui s'avère éminemment problématique. Car plus les technologies sont susceptibles de nous faciliter certaines tâches quotidiennes (en permettant une identification rapide des personnes par exemple), plus elles sont susceptibles à terme d'être déliées des questions qu'elles induisent dans la gestion de nos sphères privées, en sachant que ces dernières ne se posent pas de la même manière selon les contextes. Helen Nissenbaum met à ce propos en évidence le fait que les usagers ont le plus souvent des attentes spécifiques quant à l'utilisation des informations qu'ils transmettent dans des contextes définis²⁹. La question de la sphère privée ne peut donc être appréhendée de manière binaire. Une information n'est pas en tant que telle privée ou publique. C'est la situation qui permet de la définir. Les informations que nous transmettons par exemple à notre banque ne sont pas celles que nous transmettons à notre médecin. La spécificité des contextes intervient de manière décisive dans l'évaluation des situations où nous décidons de transmettre telle ou telle information à notre propos³⁰. Chaque contexte social possède son propre système de normes régissant les types d'informations qu'il est approprié ou non de partager avec autrui. Les usagers devraient être en ce sens tenus au courant des transactions qui sont entreprises à partir de leurs

²⁷ Voir : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Radio-identification>

²⁸ Antoinette Rouvroy et Thomas Berns, « Le nouveau pouvoir statistique », *op. cit.*

²⁹ Helen Nissenbaum, « A Contextual Approach to Privacy Online », in *Daedalus, the Journal of the American Academy of Arts & Sciences*, Fall, 2011, p. 32 - 48.

³⁰ *Ibid.*

données. Mais un tel degré de transparence relatif à la gestion et à l'exploitation des données demeure très rare, voire quasi inexistant dans les modes d'échange en ligne. Par exemple, le devoir moral pour une entreprise de révéler la façon dont les données d'un usager sont exploitées, par qui et dans quelles conditions, est d'autant plus difficile à assumer que les dispositifs sont dans la plupart du temps automatisés. L'autre problème majeur qui se pose est que dans l'univers des réseaux, le contexte censé garantir un cadre pour la transmission d'informations est constamment susceptible d'être débordé. Les informations que nous laissons dans un contexte donné peuvent toujours être détournées. Il y a toujours un hacker assez habile pour s'emparer d'un système. L'autre grande interrogation éthique qui persiste concerne le statut de la parole dans la construction de nos espaces communs (ou politiques). En effet, comme nous avons commencé à l'exprimer plus haut, les technologies qui visent à échanger des informations à notre propos sans que nous ayons à nous exprimer, manifestent un caractère aliénant en signifiant à la place du sujet parlant. D'un point de vue ontologique, la parole est consubstantielle au fait d'être-soi. Comme l'a fort bien exprimé Paul Ricoeur, la parole n'œuvre pas seulement à l'égard d'autrui, mais à l'égard de l'homme qui par la parole se fait être signifiant : « Qui parle prononce aussi sur soi-même, se décide »³¹. La parole ne se réduit pas seulement à sa fonction verbale mais constitue un attribut déterminant d'un point de vue ontologique puisqu'elle développe la prise de conscience de soi. Or dans la société des réseaux numériques, ce sont nos traces captées par des dispositifs qui s'expriment pour nous, dans le dévoilement de notre comportement social, économique et politique. Même si nous avons plus haut insisté sur l'écart qu'il y a toujours entre le soi et les traces qu'il produit, nous ne sommes plus avant tout considérés comme des êtres de parole, alors même que c'est par celle-ci que s'élabore le sens de la coexistence. La coexistence sociale se définit essentiellement par la parole et la reconnaissance qu'elle permet. C'est dans un environnement où nous préservons le devenir des subjectivités, le sens de la parole, du dire et de ses nuances qui font que nous sommes des êtres humains (et non des machines informationnelles), qu'il nous sera possible de préserver un certain niveau de signification dans l'organisation de nos existences. Nous pourrons de la sorte également faire face à une rationalité instrumentale de plus en plus envahissante. En un sens, plus nous assisterons à l'expansion de dispositifs de capture de nos données, plus notre attention à la complexité du fait intersubjectif se devra d'être par conséquent redoublée.

³¹ Paul Ricoeur, *Histoire et vérité*, Paris, Seuil, 1955, p. 246.

Conclusion :

Nous n'avons jamais affaire à des technologies seules, mais à des technologies qui sont toujours l'enjeu d'appropriations. Toutefois, dans le contexte technologique que nous avons décrit, celui des dispositifs de capture de données (à des fins politiques ou économiques), une telle dynamique est pour le moment encore très pauvre. D'un point de vue éthique, il conviendra donc à l'avenir d'affirmer un principe de réciprocité en remédiant à l'opacité qui règne autour de l'exploitation des données personnelles. Mais compte tenu du niveau d'automatisation des systèmes, de leur apparente immatérialité, nous sommes encore loin d'une appropriation significative par les usagers de ces derniers. Comme l'écrit Armand Mattelart, au niveau des mentalités collectives, « une sorte d'accoutumance s'est créée qui a élargi les seuils de tolérance et a fait que beaucoup consentent, sans même parfois s'en apercevoir, des abandons importants de leur sphère privée et de leurs droits fondamentaux »³². Il faudra pour y remédier, non seulement développer un certain niveau de culture « technoscientifique » qui soit la plus adaptée aux défis du numérique, mais privilégier des dynamiques d'innovation qui rendront possible l'exercice du libre-arbitre des subjectivités, ainsi que leur « évolution créatrice » (fidèlement à la formule d'Henri Bergson). La possibilité de faire silence, de faire taire les puces et les dispositifs qui parlent pour nous, ou de garantir dans certaines circonstances un droit à l'effacement des traces, seront autant de mesures qui permettront le respect de nos écosystèmes psychiques et sociaux à l'heure où les discours dominants privilégient un état d'exception, encore trop massivement au détriment de l'autonomie des subjectivités. Pour cela, la façon dont nous continuerons de nous représenter celles-ci, comme des processus en perpétuelle création, constituera un défi épistémologique et socio-philosophique de premier plan.

³² Armand Mattelart, *La globalisation de la surveillance. Aux origines de l'ordre sécuritaire*, Paris, La Découverte, 2007, p. 236.